

AVIS PUBLIC

Promulgation des règlements # 112-2017, # 115-2017 et # 116-2017

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # 112-2017 décrétant une dépense au montant de 783 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer le coût des travaux d'amélioration de l'usine de production de l'eau potable prévus à la programmation partielle TECQ 2017-2018 et les frais de financement a été adopté et a obtenu les approbations suivantes :

Avis de motion : 20 février 2017 Adoption du règlement : 20 mars 2017

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 30 mai 2017

QUE le règlement # 115-2017 décrétant une dépense de 3 223 000 \$ et un emprunt au même montant pour l'acquisition de l'immeuble 86 et 88, chemin Masson (terrain et bâtisses) étant connu comme étant l'hôtel de ville et la maison derrière sur le lot 5 229 303 a été adopté et a obtenu les approbations suivantes :

Avis de motion : 20 février 2017 Adoption du règlement : 20 mars 2017

Approbation des personnes habiles à voter : 28 mars 2017

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 31 mai 2017

QUE le règlement #116-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 224 000 \$ pour des travaux de transformation des luminaires de rue pour un éclairage à technologie DEL et l'acquisition des lampes à diode électroluminescente sur le réseau électrique municipal et autorisant une taxe spéciale a été adopté et a obtenu les approbations suivantes :

Avis de motion : 20 février 2017 Adoption du règlement : 20 mars 2017

Approbation des personnes habiles à voter : 28 mars 2017

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 31 mai 2017

QUE ces règlements peuvent être consultés durant les heures régulières du bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les règlements # 112-2017, # 115-2017 et # 116-2017 entreront en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

DONNÉ à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 7 juin 2017.

Judith Saint-Louis Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page 35 dans l'édition du 7 juin 2017 du journal L'Accès le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville et diffusée sur le site Internet municipal à la date précitée.